Image not found or type unknown

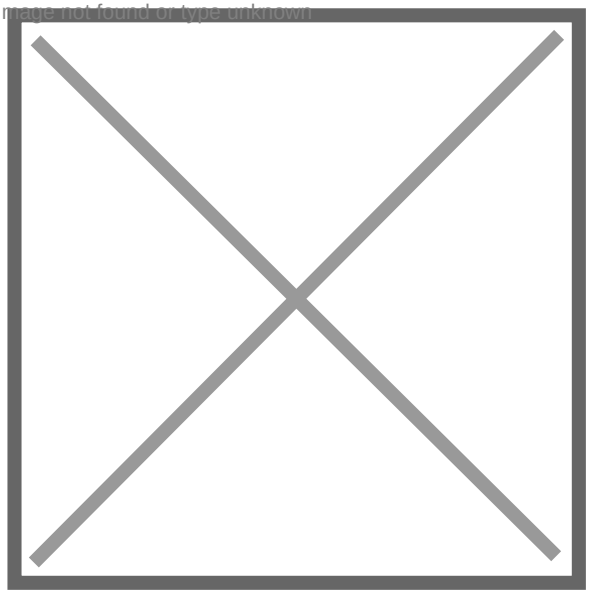

Salaire decaler d'un mois

Par **chroutier62160**, le **24/02/2014** à **20:56**

bonjour;rnvoila j'explique mon problème,rnje fait parti d'une societer qui c'est fait racheter par une autre rnl'ancienne entreprise nous payer la totaliter de nos salaire le 2 du mois avec un mois de retard rnje precise (exemple nous travaillons le mois de janvier et se mois et payer au debut du mois de mars) ceci dit nous avions notre paie en tant et en heure .rndepuis que nous avons etait racheter les paie sont toujours decaller mes sont payer en 2 fois 1000 euros le 2 du mois et le reste le 19 du mois mes sa n'arrive jamais le 19 donc j'ai 3 question .rnrn1: a t-il le droit de nous payer avec se decallage ?rn2: ai-je le droit de demander d'etre paye la totaliter de mon salaire en debut du mois ?(car sa devient chaud dan les finance avec se systemern3: ai-je le droit de demander aussi qu'il me paie le salaire de decallage pour pouvoir etre a jour ?rnrnvoila mes questions j'espere que quelqu'un pourra m'aider et me donner des exemplke de courrier a envoyer pour faire mes demande.rnrnmerci d'avance de votre derangement

Copyright © 2026 Experatoo.com - Tous droits réservés